

**Yacine Ladjici**  
Conseiller municipal de Chevilly-Larue

Chevilly-Larue, le 28 Septembre 2018

**A l'attention de**  
**Madame Stéphanie Daumin**  
Maire de Chevilly-Larue

**Copie à :**  
**Dominique Lo-Faro**  
Maire-Adjoint aux associations

**Patrick Blas**  
Maire-Adjoint à la sécurité et aux cérémonies  
Président de l'association ACSF

**Elisabeth Lazon**  
Maire-Adjoint à la culture

**Cour régionale des comptes**  
**D'Ile-De-France**

**Préfet du Val-De-Marne**

**Objet :** Demande du bilan financier et des comptes de l'association ACSF

Madame La Maire,

Pour faire suite à ma demande orale formulée officiellement lors du conseil municipal du 27 Septembre 2018, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la présente demande écrite par courrier recommandé avec accusé de réception en vue d'obtenir tous les documents qui me permettront d'apprécier l'utilisation de la subvention annuelle versée à l'association sociale culturelle et familiale (ACSF) depuis le début de cette mandature municipale (2014).

Lorsque la subvention dépasse 23 000 €, l'administration ou l'organisme qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention. La subvention accordée à l'association culturelle sociale et familiale (ACSF) a été de 98000 € en 2018, 97440€ en 2017, 97440€ en 2016, 96960€ en 2015 et 96000€ en 2014.

Selon **article 10 de la loi du 12 avril 2000**, le budget, les comptes de l'association, la demande de subvention, la convention et le compte rendu financier doivent être communiqués, par l'administration ou l'organisme ayant accordé la subvention, à toute personne qui en fait la demande, citoyen comme élu du conseil municipal.

Malgré 3 sollicitations par e-mail adressées à votre adjoint en charge des associations et à vous-même le 1<sup>er</sup> Aout 2018, le 19 Septembre 2018 et le 27 Septembre 2018, je ne dispose toujours pas du bilan financier et des comptes de l'association culturelle sociale et familiale (ACSF).

Vous voudrez bien me confirmer la prise en compte de cette demande officielle et me faire parvenir les documents demandés avant le conseil municipal du 18 Octobre 2018 pour qu'un travail de vérification soit réalisé pour cette échéance.

Veillez agréer Madame La Maire, l'expression de ma parfaite considération.

**Yacine Ladjici**  
**Conseiller municipal de Chevilly-Larue**